



LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
8 rue des Clématites 21300 CHENOVE - tel. 03 80 51 78 30

La Maison de Justice et du Droit de l'agglomération dijonnaise est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Elle offre à ses usagers différents services, dans le respect de ces deux principes : confidentialité et gratuité .

Un greffier , présent en permanence :

- assure l'accueil physique et téléphonique,
- informe sur les différentes procédures,
- oriente vers l'interlocuteur le plus compétent selon le cas,

Des **consultations juridiques gratuites** d'orientation sont proposées :

- x le 1er et le 3ème vendredi du mois (sauf vacances scolaires) auprès d'un **avocat**,
- x le 1er jeudi du mois (sauf vacances scolaires) auprès d'un **notaire**,
- x le 2ème mardi après midi du mois (sauf vacances scolaires) auprès d'un **huissier**

Des conciliateurs de justice s'emploient à trouver une solution amiable aux litiges de nature civile qui leur sont soumis (litiges en matière de droit de la consommation, voisinage, logement,...).

Un délégué du Défenseur des droits aide les administrés à résoudre leurs différends avec l'administration.

Les victimes d'infractions pénales bénéficient, par la présence de l'**Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales** (ADAVIP) : d'un accueil et d'une écoute privilégiée, d'une information sur leurs droits et d'un accompagnement tout au long de la procédure.

Différentes associations et institutions interviennent également à la Maison de Justice et du Droit de CHENOVE :

- en matière de discriminations le correspondant local du **Défenseur des Droits délégué aux discriminations**
- en matière de violences conjugales : **Solidarité femmes** (pour les victimes) ;
- sur les droits au quotidien : le **C.I.D.F.F. 21** (droits de la famille, du travail, etc.) et l'**A.D.I.L.** (questions relatives aux logement);
- pour renouer le dialogue dans la famille ou au sein du couple en cas de séparation le **service de médiation familiale de la Caisse D'Allocations Familiales de la Côte d'Or** (CAF 21)